Produire différemment

Imprimer

Introduction :
Intégrer la Fabrication Additive dans votre entreprise : un moyen d'améliorer sa performance. La Fabrication additive permet de fabriquer un objet par ajout de matière, couche par couche, à partir d'un fichier numérique. Cet ajout de matière peut se faire selon plusieurs procédés et avec des matériaux variés. Ouvrant la voie à un nouvel écosystème industriel, économique, scientifique, social, sociétal..., la Fabrication additive, combinée aux autres techniques de fabrication existantes, a un impact sur les coûts, les performances, les délais, la capacité d'innover. Découvrez le Parcours « Fabrication Additive » du programme régional Usine du Futur.

Objectifs :
Le parcours « Fabrication Additive » consiste à :
- Réaliser un état des lieux pour mesurer l'intérêt d'intégrer la Fabrication additive dans l'entreprise.
- Analyser son impact sur la stratégie, l'organisation et les compétences en interne.
- Identifier la technologie la mieux adaptée.
- Orienter vers un accompagnement pour la mettre en œuvre de manière opérationnelle.
- Mettre en réseau et animer la communauté « Fabrication additive ».

Nature de la prestation :
Vous pouvez bénéficier :
- D'un diagnostic personnalisé.
- De formations.
- D'un accompagnement individuel et collectif.
- D'une aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Public concerné :
PME, PMI ou ETI implantée en Nouvelle-Aquitaine qui fabrique des produits propres ou en sous-traitance.

Modalités :
Parcours en 3 étapes sur 12 mois sur sélection des entreprises par le Comité de pilotage composé de la Région Nouvelle-Aquitaine, le CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques) et la CCI

Nouvelle Aquitaine.

Lien vers plaquette téléchargeable

Coût :
2 800 € HT par l’entreprise ; ce montant tient compte de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine (50 % du montant total).